

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion 2017 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 6 (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

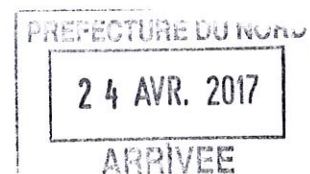
Pouvoirs : 4 (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

Absents : 1 (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Considérant le fait que la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) regroupe près de 500 collectivités locales qui organisent les services publics d'énergie, d'eau, d'environnement et de communication électronique, qu'elle fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires, qu'elle agit notamment en faveur de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces services publics, afin que celui-ci tienne compte des réalités du terrain, qu'elle met en place diverses instances de concertation et d'échanges (congrès triennal, assemblée générale, journées d'études, commissions spécialisées, stages de formation...), constituant autant d'occasions pour les adhérents de mettre en commun leurs idées et leurs expériences et de porter leurs idées au plus haut niveau, qu'elle édite également des ouvrages de référence destinés à un large public ou des lettres d'informations périodiques à l'intention de ses adhérents.

Considérant que l'adhésion du Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique à la FNCCR permet de :

- Apporter à l'association l'expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire du Nord – Pas de Calais,
- Participer de manière effective aux travaux de la FNCCR,
- Permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- Avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De renouveler son adhésion à la FNCCR par le paiement d'une cotisation de 4800 Euros pour l'année 2017.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

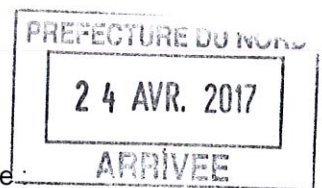
AUTORISE

Monsieur le Président :

- A signer l'adhésion à la FNCCR et à engager toutes les procédures nécessaires,
- A désigner un représentant de Nord – Pas de Calais Numérique pour participer aux instances dirigeantes de la FNCCR,
- A verser à la FNCCR le montant de la cotisation 2017.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17



Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe COULON".

Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le